

**Projet de Contributions du MSC
à la réunion du Groupe consultatif du CSA et du Bureau
29 novembre 2016**

Point 1 à l'ordre du jour: Commentaires sur la CSA 43

- Le MSC a déjà exprimé, à la fin de la CSA 43, son appréciation globalement positive de la session plénière et de la plupart des décisions prises. Il a également exprimé sa reconnaissance pour la manière inclusive, participative et transparente avec laquelle la Présidence du CSA a facilité le processus tout au long de la session.
- L'événement thématique mondial sur le suivi de l'utilisation et de l'application des DVGT a représenté une première étape remarquable et prometteuse pour l'exercice de suivi du CSA. Une évaluation plus approfondie sera effectuée par le GTCNL Suivi. Une suggestion d'amélioration importante serait que les futures sessions de Suivi se terminent par la formulation de conclusions et des leçons qui ont été apprises par l'exercice de suivi.
- L'événement spécial sur les ODD était également intéressant et important, notamment en raison des témoignages des expériences nationales et de la discussion bien gérée sur les nombreux acteurs et les perspectives différentes.
- D'un autre côté, nous suggérons fortement que, à l'avenir, tous les événements spéciaux prévus pour la semaine plénière soient préalablement coordonnés avec le Groupe consultatif, ce qui n'a pas été le cas cette année pour l'événement spécial sur les chaînes de valeur et la nutrition. Une telle coordination aurait permis de renforcer la cohérence avec les autres Axes de travail du CSA, en particulier le processus sur l'Etablissement de liens entre les petits exploitants et les marchés.
- Il faut également mentionner qu'il y a eu une certaine confusion autour des statuts de participants et d'observateurs au cours du premier jour de la session plénière. Les différences de statut ont ensuite été clarifiées par la Présidence mais ce point important devra à l'avenir être clarifié et rappelé.
- Nous suggérons de réviser la manière dont sont établies les conclusions des sessions du CSA pour discussion. Nous ne pensons pas que des conclusions pré-écrites soient en mesure de saisir la richesse des débats et sont parfois trop longues pour que la plénière puisse les suivre de manière adéquate.
- La plénière est l'espace le plus large et le plus participatif pour la discussion et la prise de décision au sein du CSA. Elle ne devrait pas se limiter à la simple approbation de décisions déjà pré-négociées. Nous suggérons que soient recueillies et discutées des propositions en vue de créer une «Plénière vivante».
- En ce qui concerne la préparation de la plénière au cours de la période intersessions: nous tenons à souligner à nouveau la demande que toutes les négociations bénéficient du service d'interprètes de manière à assurer une inclusion et une participation effective. Nous avons également constaté cette année encore que le soutien apporté aux GTCNL par les équipes spéciales techniques a mieux fonctionné que d'autres modalités, moins ouvertes et moins efficaces.

Point 2 à l'ordre du jour: Calendrier de la CSA44

Nous comprenons que le Calendrier proposé est une version très préliminaire et ne peut pas remplacer un processus approprié pour définir l'ordre du jour de la CSA 44. À notre avis, les différents GTCNL devront d'abord discuter de leurs processus, en particulier les GTCNL sur la Nutrition, le Suivi, l'Urbanisation et la transformation rurale, afin de définir le type de discussion en Plénière ainsi que le temps nécessaire.

La fenêtre de temps proposée pour le PTPA 2018/19 et la prochaine note de HLPE sur les questions critiques et émergents aura certainement besoin de plus de temps, ainsi que probablement le temps nécessaire pour répondre à l'évaluation du CSA.

Nous suggérons de laisser libre un créneau dans le Calendrier de la CSA 44 pour une discussion sur un sujet ayant une importance mondiale et ayant un rapport fort avec la sécurité alimentaire et la nutrition. La thématique pour ce créneau devra être discutée et approuvée par le Bureau / GC au cours de la première moitié de 2017. Ce créneau réservé à un événement spécial pourrait être utilisé comme un espace pour aborder des enjeux mondiaux émergents dans le cadre d'une discussion ouverte, sans la nécessité de devoir formuler des conclusions et aura pour effet de renforcer le CSA en tant que plate-forme de discussion à l'échelle mondiale.

Point 3 à l'ordre du jour: Forum sur l'autonomisation des femmes

- En préparation de cet important Axe de travail, le Forum MSC 2016 a consacré un large débat public, ainsi qu'une partie de nos discussions internes à la question de la lutte des femmes pour la terre et les ressources, la pleine réalisation des droits des femmes, en particulier des droits des femmes rurales en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la nutrition.
- Au cours de ces discussions, nous avons pu voir clairement qu'il est nécessaire d'aller bien au delà de la seule identification des bonnes pratiques. Bien qu'il soit important et utile d'identifier et partager les bonnes pratiques, il y a également un défi pour éliminer efficacement les obstacles qui font entrave à la pleine jouissance de leurs droits par les femmes.
- Ces obstacles incluent les inégalités d'accès, de droits et de propriété des terres et ressources naturelles; l'absence de mise en œuvre de cadres juridiques et politiques existants qui reconnaissent les droits des femmes; le manque d'espaces autonomes et de plates-formes pour les femmes permettant un dialogue avec les décideurs au sein des gouvernements; les cas fréquents de criminalisation contre les dirigeants de mouvements de femmes; le manque de protection des femmes contre la violence sous toutes ses formes.
- Il y a encore un énorme besoin de mieux faire connaître les droits des femmes au niveau local, afin que les femmes soient informées et prennent conscience de leurs droits, en particulier les droits qui sont consacrés dans les traités internationaux relatifs aux droits humains, en particulier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/CEDEF). La recommandation générale N°34 adoptée récemment par la CEDAW sur les Droits des femmes rurales (sur l'article 14 de la CEDAW) est un exemple clair de ce besoin et du potentiel de cette approche pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.
- En ce sens, le MSC appuierait l'option 1 proposée, à savoir, un Forum qui serait organisé immédiatement après ou bien pendant la CSA 44, mais avec plusieurs modifications visant à renforcer sensiblement la proposition:
 - Le Forum devra identifier les bonnes pratiques, mais aussi nommer les obstacles et les défis auxquels sont confrontés les femmes dans la jouissance de leurs droits et en particulier leur droit à une alimentation adéquate;
 - Le Forum devra inclure un élément de bilans et rapports afin de tirer les enseignements de la mise en œuvre - et des conséquences de l'absence de mise en œuvre - des cadres juridiques et politiques existants;

- Le Forum devra inclure la promotion de nouveaux instruments de politique ayant une grande pertinence pour la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier ceux de la CEDAW sur les droits des femmes rurales.

Proposition pour les prochaines étapes:

- L'équipe technique qui serait constituée pour soutenir le processus devrait être ouverte aux membres du Groupe consultatif, y compris MSC, le MSP et Agences basées à Rome, mais inclure également d'autres organismes spécialisés des Nations Unies comme UN-Women et la CEDAW.
- L'équipe spéciale technique devrait rédiger les grandes lignes définissant le format et la feuille de route de ce Forum, soumis pour examen à la prochaine réunion GC / Bureau et pour approbation par le Bureau en Février 2017.

Point 4 à l'ordre du jour: Exercice de reporting du Groupe consultatif

Point 5 à l'ordre du jour: Reporting volontaire des participants ad-hoc

Voir la contribution du MSC au exercice de reporting du Groupe Consultatif

Point 6 à l'ordre du jour : Informations sur les Axes de travail

- Nous soulignons l'importance de l'atelier de Nairobi pour le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les crises prolongées: il est un exemple de comment la promotion de l'utilisation et la mise en oeuvre des résultats du CSA peut être réalisée et doit être renforcée à l'avenir.
- Concernant le Suivi, il serait bon de savoir quels sont les pays et les régions qui prévoient d'organiser des événements nationaux de Suivi en 2017, conformément aux Termes de référence approuvés pour les événements de Suivi sur l'utilisation et l'application des résultats du CSA.
- Concernant le PTPA, le MSC a présenté trois propositions pour d'autres Axes de travail: Agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition en tant que thématique pour un rapport HLPE en 2019, les Conditions de travail des travailleurs dans les plantations et la Concentration du marché. Nous encourageons les membres du CSA et les participants à soutenir ces propositions en raison de leur pertinence extraordinaire vis-à-vis de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Point 7 à l'ordre du jour: Budget

a) Point d'information pour 2016-2017

- Le déficit budgétaire du CSA pour 2017 continue d'être très préoccupant.
- Si aucune contribution financière majeure n'est trouvée, le déficit financier du HLPE aura pour conséquence que les deux rapports du HLPE à venir pour 2017 pourront uniquement être publiés en Anglais. Ceci est inacceptable. Nous appelons les Etats membres et les ABR à faire un effort d'urgence extraordinaire pour soutenir le HLPE.
- Concernant le MSC: nous avons activement engagé des pourparlers avec les gouvernements et les ABR, pour combler le déficit auquel nous faisons face pour 2017. Nous espérons toujours pouvoir combler le déficit, mais nous n'en sommes pas encore surs.

b) Financement durable pour la mise en oeuvre des activités convenues dans le cadre du PTPA

Le MSC a déclaré à plusieurs reprises qu'une structure de financement solide et durable du CSA devrait refléter le soutien apporté par tous les membres et par les ABR au CSA. Le CSA doit être financé par des fonds publics. L'intégrité du PTPA est importante, un CSA dont les politiques seraient dictées par les donateurs serait un CSA faible. Nous considérons la Note du Secrétariat du CSA dans cette perspective et posons la question comment les sources de financement public du CSA peuvent être augmentées, sécurisées et mieux partagées à l'avenir.

En ce qui concerne les suggestions spécifiques, nous proposons d'explorer les voies suivantes:

- 1) Une première option pourrait être que le CSA soit entièrement financé par ses membres à travers les contributions de tous ses membres, sur la base d'un barème.
- 2) Un deuxième modèle mixte pourrait être de maintenir le soutien actuel apporté par les ABR au CSA et de couvrir la partie manquante à travers les contributions de tous ses membres, sur la base d'un barème.
- 3) Un troisième méthode, associant les deux options pourrait combiner le soutien des ABR et celui des pays membres dans un modèle basé sur un barème dans laquelle les ABR prendraient en charge la contribution des pays à faible revenu.
- 4) Une quatrième option serait d'augmenter la contribution apportée par chaque ABR au CSA d'un million par an. Pour une telle décision, les membres du CSA doivent convenir de proposer une telle solution conjointement aux organes directeurs des ABR.

Dans tous les cas, le MSC souhaite soutenir la proposition de l'Afghanistan faite au cours de la Réunion du Bureau/GC en Juillet, proposant la mise en place temporaire d'un GTCNL consacré aux questions budgétaire du CSA, qui pourrait élaborer et rédiger une proposition concrète pour une stratégie de financement à long terme pour le CSA.

Point 8 à l'ordre du jour: Questions diverses

- Le MSC souhaite étendre l'invitation à l'événement "**Le droit à une alimentation adéquate: promouvoir la reddition de comptes par les actions de sécurité alimentaire en direction des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition**" qui est soutenu conjointement par la Norvège et le MSC et co-organisé par le Brésil, la Suisse et l'Afrique du Sud. L'événement aura lieu le 24 Janvier 2017, de 09h00 à 13:00 dans la Salle Allemagne. Une invitation écrite sera envoyée prochainement.

**Evaluation de l'efficacité du CSA
Atelier sur les résultats préliminaires**

Concernant le calendrier:

Etant donné que les résultats préliminaires ne sont arrivés que mercredi dernier, la traduction n'a pu être prête que pour le week-end. Par conséquent, nos commentaires sont très préliminaires et il faut prévoir de laisser le temps pour la consultation interne et le retour de commentaires par écrit.

Ce point souligne encore une fois le fait que la date du 10 de Février retenue pour la réunion où sera discuté le premier Avant-projet du rapport d'évaluation est très proche, si la version définitive de l'Avant-projet n'est publiée que le 31 janvier. Il n'y aura assez de temps pour la traduction et la consultation. Par conséquent, nous proposons que la réunion du GC / Bureau consacrée au projet d'évaluation se tienne une semaine plus tard, autour du 17 Février.

Quelques observations préliminaires sur les conclusions préliminaires:

Le mandat de l'évaluation porte sur la question de savoir si le CSA a fait des progrès, en ligne avec sa vision et son rôle établi lors de la réforme du CSA de 2009. Ce n'est donc pas la réforme qui est évalué, mais le fait de savoir si celle-ci a été effectivement mise en œuvre et comment améliorer le CSA dans l'esprit de sa réforme.

Le document est assez descriptif et documente les réponses aux questions de l'évaluation, mais n'offre pas vraiment des analyses ni les évalue. Le document est donc peut-être plus conçu comme un élément à partager entre membres et participants du CSA, mettant en commun les premières impressions de l'équipe d'évaluation et de susciter des commentaires à leur sujet.

Nous avons constaté et apprécions le fait que, dans ce sens, un certain nombre de remarques et de préoccupations de notre part ont été intégrées dans le document, pour discussion et analyse future.

Certains aspects clés sont cependant toujours manquants et devraient être inclus dans la suite des travaux:

- La question de savoir si le CSA contribue à la réalisation de la vision doit inclure sa contribution à la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate. Cette partie importante ainsi que toute la dimension relative aux droits est manquante dans l'analyse telle qu'elle est présentée à ce jour.
- L'évaluation se réfère aux six rôles du CSA, ce qui est important, mais ne les analyse pas systématiquement.
- La question du genre est manquante: il est très important d'analyser la manière dont l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et les droits des femmes ont été discutées au sein du CSA et quels ont été les résultats de ces discussions.
- Le rôle des Etats membres et leur implication au sein du CSA à Rome ne sont pas suffisamment pris en compte. Compte tenu de leur rôle clé essentiel en tant que les membres et décideurs au sein du CSA, il est des important d'évaluer les réalisations, mais aussi les limites de leur participation.
- La question des conflits d'intérêts possibles est également manquante dans la version actuelle.

Certains faits doivent être corrigées. Par exemple l'engagement des autres organes de l'ONU en dehors des ABR est bien existant, à travers le réseau de la société civile SCN ou le Forum d'experts de haut niveau, et ces partenaires sont fortement impliqués. Egalement le fait que les quatre sièges du MSC se réfèrent uniquement au Groupe consultatif du CSA et non à la participation dans les GTCNL.

Certains aspects ont besoin d'une analyse plus complète, en particulier les parties relatives au Suivi, à la Convergence et la coordination des politiques. Ils devraient être évalués par rapport à ce qui était prévu dans la réforme et doit tenir compte à la fois des progrès accomplis et identifier les obstacles à la réalisation.

En ce qui concerne le MSC lui-même: nous allons travailler davantage avec l'équipe d'évaluation et continuer à lui fournir les informations nécessaires. Mais nous attendons également que l'évaluation tienne compte d'une manière plus complète des contributions des organisations de la société civile au CSA, par le biais du MSC. Nous nous attendons également à des recommandations qui aident à renforcer et à élargir la participation de tous les secteurs sociaux du MSC dans les processus du CSA.

Les points clés MSC tel que présentes lors de la Session Plénière finale de la CSA 43 comprennent les considérations suivantes :

Le CSA est à la croisée des chemins: Nous avons vu au cours des deux dernières années et également au cours de cette session, qu'il y a deux voies à suivre qui s'offrent au CSA: soit il continue à laisser s'éroder la réforme du CSA, soit il opte pour un renforcement du CSA dans l'esprit de sa réforme. Les huit tâches clés sont:

Affirmer la vision du CSA: le CSA est déterminé à contribuer à la réalisation progressive du Droit à une alimentation adéquate/suffisante. La centralité des Droits humains, en particulier l'indivisibilité, l'universalité, l'interdépendance et l'indissociabilité de tous les Droits humains sont des points fondamentaux pour le CSA. Il est impossible de parvenir à la réalisation du Droit à l'alimentation sans également respecter, protéger et réaliser les Droits de la femme.

Veiller à ce que l'action du CSA ne soit pas diluée. Tout le monde est invité à contribuer au CSA. Mais une attention particulière doit être accordée aux organisations de petits paysans et de producteurs d'aliments à petite échelle, de travailleurs dans l'agriculture et dans l'agroalimentaire, qui sont les plus importants contributeurs à la sécurité alimentaire et à la nutrition à l'échelle mondiale, mais qui constituent souvent également les groupes ayant le plus fort risque de souffrir d'insécurité alimentaire. Cette focalisation ne doit pas être perdue.

Renforcer l'utilisation et l'application des résultats du CSA: sans un engagement beaucoup plus fort de la part de tous les acteurs au sein du CSA afin de réellement mettre en pratique les décisions et instruments du SCF, le CSA finira par perdre sa pertinence.

Développer et activer le Mécanisme de suivi du CSA, notamment en encourageant la réalisation d'événements nationaux et régionaux autour du Suivi et la promotion de la tenue régulière d'Événements thématiques mondiaux sur le Suivi, au cours des Sessions plénières du CSA.

Traiter les questions les plus pertinentes pour la sécurité alimentaire et la nutrition et ayant un intérêt particulier pour les producteurs d'aliments à petite échelle, pour les travailleurs dans l'agriculture et dans l'agroalimentaire ainsi que pour les autres porteurs de droits. Les fonctions du CSA dans le domaine de la convergence et de la cohérence des politiques exigent que les membres et les participants n'aient pas peur d'aborder des sujets qui sont controversés ou complexes. Les négociations sur ces thématiques doivent être sérieuses. Nous espérons vivement que cette attitude prévaudra dans les prochaines discussions sur le PTPA.

Veiller à ce que toute organisation qui est intéressé par participer au CSA soit obligée de choisir à quelle catégorie de participants elle veut appartenir, conformément au

Document de Réforme du CSA, et que sa participation se fasse ensuite par le biais du Mécanisme approprié (MSC, MSP)

Clarifier les modalités de la participation du secteur privé et des entreprises au sein du CSA et concevoir et mettre en oeuvre de solides garde-fous afin de protéger l'espace des influences indues et des conflits d'intérêts, afin de garantir que les problématiques concernant les porteurs de droits sont toujours prioritaires par rapport à celles d'autres acteurs, défendant des intérêts privés. Les actions au sein de cet espace doivent toujours être en ligne avec le principal mandat du CSA, qui est celui de réaliser la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Mettre en place une structure de financement solide et durable pour le CSA, qui reflète le soutien apporté par tous les membres et par les Agences basées à Rome (ABR) au CSA, afin de pouvoir garantir la pleine mise en œuvre du PTPA tel qu'il est convenu. Le CSA doit être financé par des fonds publics.

L'intégrité du PTPA est un aspect important, un CSA dont l'action serait pilotée en fonction des contributions des donateurs serait un CSA faible.